

CESSATION D'ACTIVITE D'UNE PERSONNE MORALE

Ces opérations se déroulent en 2 étapes

- 1- Dissolution de la société
- 2- Clôture de liquidation de la société

Les procès-verbaux de dissolution et de clôture de liquidation doivent être distincts.

- 1 pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2 et/ou M4

1- DISSOLUTION

[imprimé M2](#) dûment rempli et signé si vous n'optez pas pour la prestation CFE.

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale décidant la dissolution, portant la mention de l'enregistrement auprès de la recette des impôts. La mention d'enregistrement est en original, le liquidateur sera nommé et le siège de la liquidation sera précisé.

Rappel: la date de la dissolution ne peut être antérieure à la date de l'Assemblée Générale.

- 1 justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

- Pour le liquidateur, si ce dernier est différent du représentant légal de la société : déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation signée en original, et copie de sa pièce d'identité en cours de validité.

2 – CLOTURE DE LIQUIDATION

[Imprimé M4 .pdf](#) dûment rempli et signé

- 1 exemplaire de l'acte constatant la clôture des opérations de liquidation et certifié conforme par le liquidateur (en cas de boni de liquidation, l'acte joint doit être enregistré préalablement auprès de la recette des impôts sauf pour les sociétés unipersonnelles).

- ❑ 1 exemplaire des comptes de clôture, certifié conforme par le liquidateur

- ❑ 1 justificatif de parution de l'avis de clôture de liquidation dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

Coût des Formalités - Règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce – Tarifs 2019

<u>Dissolution</u>	195.38 €
<i>mais</i> pour une société unipersonnelle dont l'associé unique personne physique assure personnellement la direction	79.38 €
<u>Clôture de liquidation</u>	14.35 €
..	

Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

Redevance de votre CCI : 70 euros net de taxe